



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Nombre de membres

en exercice: 14

Séance du vendredi 30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 27 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Présents : 9

Votants: 11

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Marc THOMAS, Jean Guy COLLURA, Fernand DUSSURE, Sandra SOPHIYAIR, Chantal TOUTTAIN, Evelyne MAILLARD, Joël LEFEBVRE

Représentés: Gwenaëlle DUPUY par Marc THOMAS, Cendrine MILANI AMADY par Jean Guy COLLURA

Excuses:

Absents: Fabrice DELAROCHE, Jean Baptiste GONDLACH, Isabelle GONDLACH

Secrétaire de séance: Chantal TOUTTAIN

Ordre du jour

1 - Approbation du Procès-verbal du 9 février 2018

2 – BUDGET MUNICIPAL

- A. Approbation du Compte Administratif 2017
- B. Approbation du Compte de Gestion 2017
- C. Affectation des Résultats
- D. Vote des taxes communales 2018
- E. Vote du Budget Primitif 2018

3 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

- A. Approbation du Compte Administratif 2017
- B. Approbation du Compte de Gestion 2017
- C. Affectation des résultats
- D. Vote du Budget Primitif 2018

4 - FORMATION DU PERSONNEL

5 - QUESTIONS DIVERSES

>>>>>

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : vote du prix pour la soirée à thème "couscous". La proposition est acceptée à l'unanimité.

1 - Approbation du Procès Verbal du 9 février 2018

Après quelques corrections, le Procès-Verbal du 9 février est approuvé à la majorité et une abstention de Madame Milani Amady Cendrine.

2. BUDGET MUNICIPAL

A. Approbation du Compte Administratif commune 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique COURTI. Monsieur Christophe DEPONT, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe DEPONT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	251 151.80			869 906.54	251 151.80	869 906.54
Opérations exercice	267 659.84	326 385.93	1 376 185.45	1 368 698.69	1 643 845.29	1 695 084.62
Total	518 811.64	326 385.93	1 376 185.45	2 238 605.23	1 894 997.09	2 564 991.16
Résultat de clôture	192 425.71			862 419.78		669 994.07
Restes à réaliser	33 352.87				33 352.87	
Total cumulé	225 778.58			862 419.78	33 352.87	669 994.07
Résultat définitif	225 778.58			862 419.78		636 641.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B. Approbation du Compte de Gestion Commune 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DEPONT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

A. Affectation des résultats

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 862 419.78

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	869 906.54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	622 423.60
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-7 486.76
Résultat cumulé au 31/12/2017	862 419.78
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	862 419.78
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	225 778.58
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	636 641.20

B. Vote des taxes communales 2018

Sur proposition de Monsieur Christophe DEPONT, Maire, il est proposé au Conseil de maintenir le taux des taxes communales au même niveau que les années 2016 et 2017.

Monsieur Marc THOMAS, Adjoint au Maire, intervient concernant le document transmis. Le document ne permet pas de statuer sur la baisse ou la hausse des taux d'imposition. Certaines informations ne sont pas répercutées sur le document.

Monsieur Christophe DEPONT, Maire, présente le document et les différentes rubriques. Les bases prévisionnelles de fiscalité sont supérieures à celle de l'année 2017 et donc les recettes attendues sont en augmentation. L'information étant arrivée tardivement, cette augmentation n'est pas prise en compte sur le budget. Toutefois, il s'agit de prévisionnel et les dotations d'état sont en baisse. Il est donc préférable de maintenir les taux afin d'éviter d'être obligés de les augmenter l'année prochaine si les budgets venaient à baisser encore.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité et deux abstentions Madame Gwenaëlle DUPUY et Monsieur Marc THOMAS :

- Décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale au même niveau que 2016 et 2017
- Fixe les taux pour l'année 2018, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 152 000	15,44 %	177 869
Taxe foncière bâti	2 978 000	17,00 %	506 260
Taxe foncière non-bâti	53 300	59,11 %	31 506
CFE	0	0	0
Total			715 635

C. Vote du Budget primitif commune 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de la commune de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes - Dépenses 2 020 986.20 €

En section d'investissement :

- Recettes - Dépenses 1 110 140.82 €

SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention pour l'année 2018 de 25 000 € au CCAS de la commune ;
- d'inscrire cette subvention au compte 657362 du budget primitif 2018 ;

SUBVENTION BUDGET EAU 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

De verser sur le budget M49, service eau et assainissement, une subvention d'équilibre pour l'année 2018 d'un montant de 114 000 euros.

3 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Approbation du Compte Administratif EAU 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique COURTI. Monsieur Christophe DEPONT, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe DEPONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 368.42		30 094.52		36 462.94
Opérations exercice	51 084.77	49 123.88	63 427.68	116 595.54	114 512.45	165 719.42
Total	51 084.77	55 492.30	63 427.68	146 690.06	114 512.45	202 182.36
Résultat de clôture		4 407.53		83 262.38		87 669.91
Restes à réaliser						
Total cumulé		4 407.53		83 262.38		87 669.91
Résultat définitif		4 407.53		83 262.38		87 669.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B. Approbation du Compte de Gestion EAU 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DEPONT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

C. Affectation des Résultats

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 83 262.38

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 094.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	81 174.62
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	53 167.86
Résultat cumulé au 31/12/2017	83 262.38
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	83 262.38
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	83 262.38
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

D. Vote du Budget Primitif EAU 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

-**Adopte** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes - Dépenses 243 136.15 €

En section d'investissement :

- Recettes - Dépenses 206 146.83 €

4 - FORMATION DU PERSONNEL

Dans le cadre du contrat unique d'insertion concernant un agent technique, la commune touche une aide de l'Etat. En contrepartie de cette aide, il est demandé à la collectivité de actions d'accompagnement et de formation.

En ce qui concerne ce contrat, la commune s'est engagée à trois types d'actions :

- remobilisation vers l'emploi
- aide à la prise de poste
- adaptation au poste de travail

en ce qui concerne les deux dernières actions, la commune s'est engagée à former l'agent en interne avec Monsieur Gilles Herreman en tant que tuteur. Pour le volet remobilisation vers l'emploi, il est proposé de faire bénéficier l'agent d'une aide à l'obtention de son permis de conduire pour un montant de 300 € correspondant au montant de l'acompte demandé pour l'inscription au permis de conduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ACCORDE une aide financière de 300 € dans le cadre du plan de formation du contrat unique d'insertion

DIT que cette somme sera directement versée à l'auto école de son choix

DIT que cette formations sera mandatée sur le compte du budget commune

5. TARIFICATION SOIREE A THEMES

La commission Fête et Cérémonie propose d'organiser un repas à thème "couscous" le 28 avril prochain.

Il est proposé les tarifs suivants :

Adultes St Clair : 16 €
Adultes hors St Clair : 20 €
Enfants : 12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE les tarifs de la soirée Couscous selon les tarifs ci-dessus.

DIT que les recettes ainsi réalisées seront comptabilisées sur le compte de la Régie de Recette de la Commune.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Fernand DUSSURE, Adjoint au Maire chargé du personnel technique, présente les devis pour l'achat d'un nouveau véhicule communal de type Traffic. Il est retenu le modèle Peugeot de couleur verte (plus voyante que la couleur blanche). Monsieur DUSSURE se charge de commander le véhicule. Le véhicule Partner est repris et sera sorti de l'inventaire.

- Une voiture de marque Peugeot est restée sur le parking. Elle a été marquée mais pas par la gendarmerie. Cela a posé problème à la gendarmerie pour la prise en charge de l'enlèvement du véhicule.
- Le cycle BAFA est annulé faute d'inscription (une seule inscription). Problème dans la communication mais également sur le coût très élevé du stage. Un nouveau projet devrait être mis en place via la CCVVS.
- Recrutement pour les jobs d'été. Monsieur Marc THOMAS prépare le dossier pour une diffusion sur les panneaux d'affichage
- Retour sur les commissions CCVVS :
 - Commission Développement Economique : un courrier a été envoyé au Préfet signé par le Président de la CCVVS concernant l'activité en sommeil de l'entreprise Storengy et les conséquences fiscales pour les communes
- L'association Canoëpte a un projet de descente de l'Epte les 21 et 22 avril prochains avec une association. Demande à pouvoir bivouaquer sur St Clair, à la salle des fêtes pour environ une vingtaine de personnes avec accès aux toilettes et à un point d'eau avec une idée de pérenniser cette proposition. Sur cette période la salle de l'ermitage est louée et ne peut donc pas être accessible à un autre groupe. Le développement du tourisme est important pour la commune mais il est difficile d'accorder l'autorisation alors qu'il est demandé aux habitants de restreindre les barbecues et autres feux. Proposer le camping de Dangu plus adapté à leur demande.
- Les Ept'Olympiades se dérouleront cette année à St Clair le 30 juin prochain. Monsieur JAVELOT, vice président de la commission Jeunesse aimerait développer cette manifestation auprès de plus de communes. La commune de Bray et Lu ne sera pas présente cette année en raison de l'organisation de la kermesse de l'école à la même date. Les effectifs seront donc en baisse.
Nécessité de recruter des bénévoles pour l'organisation en plus de l'association des p'tits curieux chargé de la manifestation. Monsieur Jean Guy COLLURA demande quels sont les élus qui peuvent se rendre disponibles ?
- Madame Dominique COURTI intervient sur le problème de la dématérialisation de plus en plus importante au niveau administratif et de l'obligation au 1er janvier 2019 de faire la déclaration d'impôts par internet uniquement. Certaines personnes âgées se trouvent démunies face à ce problème. Monsieur Christophe DEPONT, informe que le sujet a déjà été abordé en commission CCAS. Il relance ce dossier lors de la prochaine commission.

Levée de séance à 23 heures 45